

NOU[S]VELLES



DOSSIER SPÉCIAL

LES FEMMES À L'HONNEUR (3-8)

ACTUALITÉ

JEUNES DÉBOUTÉ-ES : LE MANQUE À GAGNER (2)

(ÉDITO) FEMMES ET MIGRANTES : UNE PRÉCARITÉ AGGRAVÉE

En préparant cette édition des *Nouvelles*, en avril dernier, nous pensions tout naturellement mettre la focale sur l'étude Parchemins, née dans le sillage de l'opération Papyrus, et dont les résultats ont été diffusés début 2023 par les professeures Claudine Burton-Jean-gros et Yves Jackson.

C'était oublier une autre actualité essentielle, qui a mobilisé les collaboratrices du CSP pendant

plusieurs mois: la grève féministe du 14 juin.

Quatre ans après l'édition consacrée en juin 2019 à « La précarité au féminin », les femmes sont remises à l'honneur dans ce journal. L'approche en est renouvelée. En 2019, nous éclairions l'articulation entre inégalités et précarité. Les chiffres et les analyses publiées alors mettaient en évidence les facteurs qui contribuent à rendre les femmes plus vulnérables sur le plan socio-économique : métiers faiblement rémunérés, inégalités salariales, occupations à temps partiel, surreprésentation des femmes - et en particulier des femmes séparées avec enfants - parmi les bénéficiaires de prestations sociales...

Le présent numéro se situe à la croisée de plusieurs actualités: outre l'étude Parchemins, nous revenons également sur la nécessaire révision en cours de « l'article 50 LEI ». Cet article de la Loi sur les étrangères, censé protéger les femmes issues de la migration victimes de violences conjugales, est soumis à une application honteuse, qui fait peser sur ces femmes le fardeau de la preuve et n'admet, sous prétexte de lutter contre les abus, qu'une violence dite intense et répétée pour prolonger leur permis de séjour.

Le dénominateur commun de ces articles est d'éclairer une précarité féminine aggravée: celle qui incombe trop souvent aux femmes issues de la migration, qu'elle soit

clandestine ou autorisée. À travers leurs portraits, la parole leur est largement donnée. Non pas pour entretenir l'image de leur fragilité (c'est au contraire leur force qui ressort de la lecture de ces articles), mais pour rappeler leur légitimité et inciter aux changements qui s'imposent. C'est dans le même esprit que, une fois n'est pas coutume, nous bousculons quelque peu la grammaire et les appellations dans ce numéro en féminisant les noms génériques.

À vous qui soutenez notre action, dans ce domaine comme dans tant d'autres, nous vous adressons nos chaleureux remerciements.

Carine Fluckiger



© Stephan Försin

(ACTUALITÉ) JEUNES DÉBOUTÉES : LE COÛT DE L'INTERDICTION DE TRAVAILLER

Selon une récente étude universitaire mandatée par le CSP et Vivre Ensemble, le manque à gagner pour la collectivité genevoise induit par l'interdiction de travailler faite aux jeunes personnes déboutées de l'asile qui restent durablement à Genève s'élève à 13 millions de francs au moins sur dix ans, pour 32 personnes seulement.

Aujourd'hui, une trentaine de personnes « déboutées de l'asile », âgées de 18 à 24 ans, vivent à Genève. Pour beaucoup, le rejet de leur demande d'asile est survenu après plusieurs années de scolarité et d'intégration. Au terme de leur première formation, elles se sont vues interdites de travailler ou d'entamer un apprentissage dual. D'autres, arrivées après 19 ans, n'ont jamais pu commencer une formation post-obligatoire et ont vu leur accès au marché du travail bloqué. Pour toutes, le quotidien est celui de l'aide dite « d'urgence » – une aide à la survie de 10 CHF par jour et un logement précaire – dont la durée est indéfinie parce que leur renvoi est généralement inexécutable.

Le chercheur Julien Massard, de l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (Université de Genève et Haute école de gestion), a cherché à estimer le manque à gagner que représente

cette situation pour la collectivité. En se fondant sur une méthodologie prudente, sous la supervision des professeurs Giovanni Ferro-Luzzi et Tobias Müller, il a établi trois parcours types de formation et d'entrée sur le marché de l'emploi. En affinant ses calculs, l'économiste a pu estimer deux types de coûts: le *coût direct* du système d'aide d'urgence et le *coût d'opportunité*, c'est-à-dire le manque à gagner de l'inactivité de cette jeune main-d'œuvre pour l'économie genevoise.

Cumulés, ces deux coûts atteignent 13 millions de francs sur dix ans! Et c'est un minimum: le calcul concerne les 32 personnes actuellement présentes dans le canton. Or, il est probable que d'autres personnes se retrouveront dans la même situation dans les années à venir. De même, l'étude ne comprend pas les effets collatéraux de l'aide d'urgence que sont les atteintes à la santé, notamment



© Coordination asile.ch

En mars 2022, la Coordination asile.ch, dont le CSP est membre, lançait une campagne de soutien en faveur des jeunes déboutées.

psychologiques, et leurs coûts, difficilement calculables.

Voilà plus de quatre ans que le CSP et d'autres associations mènent un combat juridique et politique pour que les jeunes personnes déboutées puissent poursuivre la formation de leur choix, travailler et être régularisées. Cette étude vient confirmer le constat que nous martelons depuis des années: l'impasse dans laquelle

se trouvent ces jeunes est aussi coûteuse pour elles que pour la collectivité. Il est grand temps de les autoriser à se construire un avenir plutôt que d'être une charge pour la société.

Sophie Malka et Raphaël Rey

➤ Retrouvez l'étude complète sur csp.ch/geneve et asile.ch

(DOSSIER) FEMMES, ENFANTS ET INTÉGRATION : LA PRESTATION DES COCCINELLES EN SUSPENS

En janvier 2023, faute d'autorisation nécessaire et de financement, l'Hospice général réduisait drastiquement les prestations des « Coccinelles », lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire créés dans des foyers pour requérantes d'asile. Retour sur une quasi-fermeture, dont les premières victimes sont les femmes.

Les femmes réfugiées doivent apprendre le français, se former, travailler et se rendre à différents rendez-vous médicaux et administratifs. Lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, c'est un véritable casse-tête. Marie (nom d'emprunt), réfugiée arrivée à Genève en 2022, en témoigne : « J'ai trois enfants, deux vont à l'école. Le troisième a trois ans, il est avec moi. Mon mari travaille à mi-temps et il étudie. Il n'est pas là toute la journée. Alors c'est moi qui m'occupe des enfants ».

À Genève, les places de garde manquent cruellement pour tous les enfants. Des solutions alternatives doivent être trouvées, en particulier pour les familles les plus précaires. Les Coccinelles en étaient une. C'est en 2014 au foyer d'Anières que les réfugiées et les assistantes sociales ont élaboré ce projet d'accueil parents-enfants au sein du foyer. Très vite soutenu par le Bureau d'intégration des étrangères (BIE), le projet a pu bénéficier de l'engagement de professionnelles de la petite enfance. Des bénévoles ont complété l'équipe et pendant plusieurs années, la Coccinelle a ouvert ses portes, matin et après-midi, à des enfants de 0 à 4 ans, parfois avec leurs parents, parfois sans. Avec un succès tel que le modèle a été dupliqué dans trois autres foyers.

Marie raconte : « J'ai découvert la Coccinelle en février 2022. La Coccinelle, c'est la première chose qui nous aide. Quand on arrive, on est perdu, on a tous nos problèmes, tous les soucis du voyage. Les enfants restent à la maison. Tu ne connais pas les lieux, tu ne connais pas les parcs, les places de jeux, tu ne sais pas où aller. Avec la Coccinelle, on fait des sorties, c'est comme ça qu'on découvre la ville. Ça te permet de respirer aussi. C'est vraiment nécessaire pour les cours de français, tu peux laisser

les enfants et y aller. Même pour tes rendez-vous, ceux de l'Hôpital, ceux de l'Hospice. Et tu peux faire des projets pour te former et travailler. » Si la structure est nécessaire pour les parents, elle l'est surtout pour les enfants, estime Marie : « *Imaginez une enfant qui ne connaît rien ici, qui est perdue. La Coccinelle, c'est rassurant. Les enfants savent que les parents ne sont pas loin, elles sont tranquilles. Ça leur permet de se préparer, avant d'aller ailleurs. Elles apprennent la langue, elles prennent confiance en elles. C'est un moment de transition important pour qu'elles se sentent bien. Après, elles pourront aller dans les crèches ou à l'école. »*

PRESTATIONS RÉDUITES

En janvier 2023, les prestations des Coccinelles sont drastiquement réduites pour des questions de budget et de mise aux normes des locaux. Une vraie surprise pour Marie : « *Je devais commencer des cours de français et m'orienter vers une formation pour travailler en crèche. On avait fait toutes les démarches avec mon assistante sociale. Au foyer, on a dû s'organiser*

pour s'occuper de nos enfants. Quand il n'y a pas la Coccinelle, on est complètement bloquées.

Si les Coccinelles n'ont pas complètement fermé, la nouvelle formule ne répond ni aux besoins des enfants ni à ceux des parents : « *Avant, c'était ouvert tous les matins et après-midi et on pouvait laisser nos enfants. Il y avait un tournus de mamans pour rester avec les professionnelles qui étaient là. Maintenant, il y a des bénévoles trois fois par semaine, mais pour des moments très courts, et les mamans doivent rester avec les enfants.* »

POUR UNE SOLUTION PÉRENNE

À la suite de cette quasi-fermeture, les personnes concernées et les bénévoles alertent médias, associations et monde politique. Une motion est déposée au Grand conseil et la Coordination asile.ge – dont fait partie le CSP – organise une première rencontre avec les institutions concernées, des mamans et des personnes impliquées dans le projet.

Ensemble, nous soutenons les actions collectives de ces mamans. Nous demandons que des financements soient trouvés pour que les Coccinelles puissent rouvrir à plein régime dès la rentrée prochaine. Pour cela, il est nécessaire de mettre sur pied au plus vite un groupe de travail incluant parents, bénévoles et communes. Il n'est plus à démontrer que les Coccinelles répondent à un véritable besoin tant des mères – parce qu'elles leur permettent de développer un projet professionnel – que des enfants, parce qu'elles les préparent à entrer dans les structures ordinaires. Dans l'intervalle, des solutions doivent être trouvées au cas par cas, pour chaque famille.

En ce lendemain de la Grève des femmes du 14 juin, la situation est particulièrement préoccupante. Une fois de plus, les femmes et les mères sont les premières victimes de moyens insuffisants. Elles se retrouvent seules pour répondre à la double injonction de s'occuper de leurs enfants et d'intégrer le marché du travail.

Lucine Miserez et Raphaël Rey



(DOSSIER) DONNER LA PAROLE AUX FEMMES EXILÉES

Lancée dans le sillage de l'opération Papyrus, l'étude Parchemins a suivi pendant cinq ans plusieurs centaines de personnes sans papiers et en voie de régularisation. Initiatrice de cette étude avec le professeur Yves Jackson, Claudine Burton-Jeangros éclaire pour nous la condition particulière des femmes émigrées.

Sur les quelque 15 000 personnes sans papier travaillant à Genève, deux tiers sont des femmes. Comment expliquez-vous cette prépondérance ?

On a longtemps pensé que la migration était une affaire d'hommes. On observe cependant une quasi-parité au sein de la population migrante, comme le confirment les chiffres récents de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Si les femmes sont largement majoritaires à Genève dans la population des sans-papiers, c'est notamment lié aux activités professionnelles de la population résidente et l'organisation de notre société, qui créent des besoins dans le secteur de l'économie domestique.

L'étude Parchemins permet-elle de dégager un profil type des femmes sans papiers à Genève ?

La majorité de ces femmes viennent d'Amérique latine et, en deuxième position, des Philippines. Elles avaient en moyenne 30 ans au moment de leur arrivée, avec un niveau de formation élevé. Vu leur âge, elles ont souvent déjà une situation familiale dans leur pays d'origine.

Savons-nous pourquoi elles ont pris le chemin de l'exil ?

Le choix de la migration pour une femme va généralement à l'encontre des modèles traditionnels. Qu'elles émigrent seules ou non, elles viennent pour travailler. Leur niveau de formation les a peut-être amenées à refuser le système dans lequel elles vivaient. Certaines ont été poussées à partir par des situations de violence patriarcale ou politique. D'autres ont émigré à la suite d'une séparation, pour assurer l'avenir de leurs enfants face à un père absent.

Votre étude décrit une plus grande pression sur les femmes que sur

les hommes, avant comme après la régularisation. Comment l'expliquez-vous ?

Le chemin de l'exil représente un double sacrifice : celui de la vie familiale dans le pays d'origine et celui d'une vie entièrement organisée autour du travail ici. Ces personnes sont obligées de renoncer à une vie sociale, aux loisirs, à la liberté de voyager... Elles doivent accepter des conditions de travail très précaires et mettent leur vie entre parenthèses pour soutenir leurs familles – enfants, parents, fratrie... – restées au pays.

Le fait d'être une femme est un facteur de vulnérabilité supplémentaire. Dans le cadre de notre étude, les participantes ont notamment exprimé la crainte de perdre leur logement et de se retrouver à la rue. Elles sont prêtes à accepter beaucoup de concessions pour assurer leur sécurité.

D'une manière générale, les conditions de travail dans l'économie domestique, où ces femmes sont majoritairement engagées, sont encore plus difficiles que dans d'autres secteurs. Il n'existe pas de contrôle dans ce domaine, exposé à l'arbitraire. Le travail y est moins valorisé socialement et en termes de revenus. Les femmes sont isolées et gèrent individuellement leurs relations avec des employeur-ses multiples. Les activités sont répétitives, pénibles, physiquement éprouvantes. La santé de ces employées est impactée, mais elles consultent souvent tardivement et continuent de travailler même en cas de maladie pour toucher leur salaire.

Qu'est-ce qui change alors dans les conditions de vie de ces femmes, une fois régularisées ?

Notre étude montre que les femmes sans papiers, plus que les hommes,



Claudine Burton-Jeangros, professeure à l'Université de Genève et coresponsable de l'étude Parchemins

« Elles ont accumulé des épreuves qu'on peine à imaginer dans un pays nanti »

souffrent de symptômes de dépression et d'anxiété. Elles expriment un vrai soulagement, une fois régularisées, de ne plus avoir à vivre dans la peur d'être renvoyées. Certaines d'entre elles n'avaient pas revu leurs enfants depuis 10-20 ans. Dès le dépôt de leur dossier, dans le cadre de l'opération Papyrus, elles pouvaient bénéficier d'un visa et retrouver une liberté de mouvement.

Leurs conditions de vie demeurent très précaires cependant. Et, même si on manque encore de recul, une certaine désillusion a été exprimée autour de l'activité professionnelle. Avec le permis, elles espéraient pouvoir accéder à une formation, trouver de nouveaux débouchés. Ces attentes ne se sont pas – encore – réalisées. Enfin, ces femmes expriment leur inquiétude quant à l'avenir, n'ayant pas ou que très peu cotisé aux deux piliers vu leur faible rémunération.

Cette étude a tenu à donner la parole aux personnes régularisées grâce à l'opération Papyrus. Qu'allez-vous faire de cette parole ?

Une démarche participative était organisée fin janvier 2023 pour faire valoir les recommandations de ces personnes. Celles-ci ont été relayées en février auprès des représentants des institutions et seront rappelées dans le livre à paraître sur l'étude. Cette démarche est aussi essentielle pour leur donner une place et une légitimité. Ces personnes ont accumulé et accepté des épreuves qu'on peine à imaginer en tant que citoyennes d'un pays nanti. Vu la contribution de ces migrantes sur le plan économique, il existe un vrai enjeu local et national à faire valoir ces résultats.

Propos recueillis par
Carine Fluckiger

(+) L'INVITÉE

Professeure au Département de sociologie de l'Université de Genève, Claudine Burton-Jeangros développe notamment ses recherches dans le domaine de l'analyse sociologique du rapport à la santé, à la médecine et au risque. Le 15 février 2023, elle présentait avec Yves Jackson et leur équipe les résultats de l'étude Parchemins. En attendant le livre à paraître sur cette étude, ces derniers peuvent être consultés en ligne sur :

> cigev.unige.ch/recherches/research-l/health/parchemins/

(DOSSIER) UNE VIE DANS LA CLANDESTINITÉ

Universitaire, employée depuis 25 ans dans l'économie domestique, Ana* n'a pas vraiment choisi de partir de son pays. Elle nous raconte son exil et sa vie ici.

Il y a 25 ans, Ana débarquait clandestinement à Genève des Philippines et, à peine arrivée, commençait à travailler. Sur place, son beau-frère lui avait trouvé une place en tant que nounou.

L'émotion est encore vive à l'évocation de ce souvenir. Elle essuie ses larmes en s'excusant, avant de poursuivre son récit. C'est que l'exil n'était guère un choix pour celle qui, jeune trentenaire, laissait alors derrière elle un époux et quatre enfants. « Mon mari était diabétique, il devait faire trois séances de dialyse par semaine. L'assurance ne lui donnait droit qu'à 90 séances et il n'a jamais trouvé de donneur pour une transplantation. J'avais très peur pour lui, pour mes enfants et leur avenir. »

Ana a fait l'université aux Philippines et a entamé une formation pour devenir enseignante. À l'époque, elle était employée à temps partiel pour donner des cours d'éducation physique dans une école enfantine. Coûteux, les traitements de son mari, dont une dizaine de pilules qu'il devait avaler chaque jour, n'étaient pas pris en charge par l'assurance. « Et quand tu ne travailles pas, aux Philippines, c'est très difficile de survivre », complète-t-elle.

La solution qui se dessine alors est l'exil : travailler pour envoyer de l'argent au pays. Et pendant 25 ans, c'est ce que fera Ana, intensivement, au point d'y perdre la santé. « Tous les jours à l'aube, avant d'aller travailler, j'appelais ma famille. Je voulais avoir des nouvelles de mes quatre enfants. Mon aîné refusait de me parler, il s'est senti abandonné. Je pleurais tout le temps, je maigrissais... » Pense-t-elle avoir fait une dépression ? « Je n'avais pas le temps de penser ! »

La première année, elle loge dans un studio avec son beau-frère et

sa femme. Pour ne pas risquer un renvoi, son employeur vient la chercher et la ramène à son domicile, tandis qu'elle évite de sortir les weekends. Les journées de travail démarrent tôt et se terminent tard, sept jours sur sept. L'essentiel de son salaire part aux Philippines, le solde servant à payer son loyer et son abonnement de bus.

« Mais comment faisiez-vous pour manger ? »

– Je n'avais jamais de repas correct. Chez les employeurs qui m'ont logée pendant sept ans, dont je gardais l'enfant, je grignotais de tout ce que je trouvais.

Certaines personnes qui l'emploient se montrent plus généreuses que d'autres. Elle reçoit des « extras » pour soutenir sa famille. Une autre lui accorde un prêt qu'elle déduit de son salaire mensuel. C'est qu'Ana veut offrir le maximum à ses enfants. « Je regrette tellement de ne pas avoir pu être là pour leurs anniversaires et les occasions. Mais ce qui m'a dévastée, c'est de ne pas avoir été là pour les consoler quand mon mari est décédé, en 2016, puis à la mort de ma mère l'année suivante. »

Elle tient au moins à leur offrir une bonne éducation (tous quatre seront scolarisés dans des écoles privées) et à leur garantir un toit en achetant une maison aux Philippines. Alors, elle travaille encore plus : outre les week-ends, elle rallonge ses soirées en faisant du babysitting.

Mais son corps ne tient plus : un jour, alors qu'elle dépose le bébé qu'elle garde dans son berceau, elle s'évanouit, saisie de vomissements. Au début, elle refuse d'être hospitalisée : « Cela faisait des années que j'avais des vertiges. J'ai été consultée à plusieurs reprises. On me renvoyait à la maison avec du Dafalgan et des factures que je ne



Ana* a pris le chemin de l'exil pour assurer des soins médicaux à son mari et sécuriser l'avenir de ses enfants.

pouvais pas payer ». Cette fois, cependant, un diagnostic est posé et on lui prescrit un traitement à vie.

Ces frais achèveront de mettre Ana aux poursuites. Au même moment, elle entend parler de l'opération Papyrus. Elle se sait éligible, pour autant qu'elle n'ait pas de dettes. Elle se résout alors à demander l'aide du CSP. « Mon assistante sociale a tout arrangé. Elle m'a aidée à régler certaines factures, à déposer une demande de subside maladie et à comprendre le système de taxation. Elle m'a aussi donné accès aux bons pour les Colis du cœur et les épiceries Caritas. Le CSP m'a redonné une raison de vivre ! »

Elle devra encore attendre cinq ans avant de recevoir enfin son permis B, en mars 2023. Dans l'interval, Ana a cependant pu revoir ses enfants. C'était en 2019, cela faisait plus de 20 ans qu'elle ne les avait pas revus. « Je me suis rendu compte que je ne les connaissais plus. J'avais mes préoccupations de maman : « Tu dois étudier dur... »

Mais quelles étaient leurs préoccupations ? » Quant à son mari, elle ne l'a plus jamais revu.

Quand on lui demande ce qui a changé avec la régularisation, Ana évoque tout de suite les charges qui se sont ajoutées à son budget. Mais elle se dit aussi soulagée de ne plus avoir à vivre dans la peur et la dépendance. Elle peut désormais avoir son propre abonnement de téléphone, avoir un compte en banque, etc. Son salaire demeure toutefois très faible et précaire, certains de ses employeurs ne la payant pas lorsqu'ils s'absentent. Aussi aspire-t-elle, comme elle le dit, à changer sa vie. « Je prends désormais des cours de français à l'UOG. J'ai perdu les compétences que j'avais lorsque j'étais aux Philippines. Mais j'aimerais au moins trouver un emploi stable, par exemple dans une entreprise de nettoyage. »

Carine Fluckiger

* Prénom fictif

(DOSSIER) EN FINIR AVEC LA DOUBLE PEINE

L'application actuelle de la Loi sur les étrangères (LEI) exige des femmes migrantes, venues en Suisse par mariage, qu'elles apportent la preuve de violences intenses et répétées pour prolonger leur permis en cas de séparation. Une disposition inconcevable, qui contribue à les maintenir dans la violence plutôt que de les protéger. Le CSP milite pour la modification de la LEI.

Afin de protéger les personnes étrangères victimes de violences conjugales, la législature a introduit l'article 50 dans la Loi sur les étrangères. Cette disposition doit notamment permettre de prolonger l'autorisation de séjour, en cas de séparation motivée par des violences domestiques, des personnes venues en Suisse par le biais d'un regroupement familial. L'objectif concret étant de permettre aux victimes de quitter le domicile conjugal sans perdre leur permis.

Malheureusement, le renouvellement du permis après la séparation ne va pas de soi. En effet, le Tribunal fédéral a rapidement amoindri cette protection en introduisant la notion de violence d'une « certaine intensité ». Il a également jugé que les violences conjugales devaient correspondre à des « *mauvais traitements systématiques dans le but d'exercer un pouvoir et un contrôle [...]* ».

UNE VIOLENCE ACCEPTABLE ?

Dans la pratique, il est très difficile de démontrer les violences domestiques, car il s'agit dans la

plupart des cas de délits commis sans témoin. Les autorités jouissent d'une large marge d'appréciation et il arrive trop souvent qu'elles considèrent les actes de violence comme modérés, estimant que le critère « d'intensité » n'est pas rempli. Ce qui pose une question éthique : celle de savoir si un certain degré de violence domestique est acceptable ou non.

Autre constat, les rapports des spécialistes restent trop ignorés par les autorités. Le fait d'avoir bénéficié d'une protection dans une maison d'accueil pour femmes, des services de protection, ou encore d'avoir été reconnue comme victime au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), ne suffit pas non plus à prouver que le seuil « d'intensité » requis a été atteint. Enfin, il arrive fréquemment que certains actes de violence ne soient pas pris en compte, comme les violences psychiques ou les actes commis après la séparation du couple.

D'une manière générale, la législation actuelle et son application ratent leur cible. Ne bénéficiant

pas d'une vraie garantie quant à la poursuite de leur séjour en Suisse, les personnes migrantes victimes de violence conjugale n'osent souvent pas dénoncer ce qu'elles subissent. Les victimes restent donc encore trop souvent livrées à leur sort, maintenues dans l'isolement et sous le joug de leur conjoint, prolongeant ainsi des relations empreintes de violence.

LES CONDITIONS D'UNE VRAIE PROTECTION

Une initiative parlementaire fédérale* propose de modifier la loi de façon à définir des critères clairs selon lesquels les victimes de violences domestiques qui disposent d'un statut de séjour dépendant du mariage peuvent quitter leur conjoint sans mettre en péril leur séjour.

Il s'agit, entre autres, de donner plus de poids et de mentionner explicitement les attestations délivrées par les expertes et les services de protection comme éléments certifiant la violence subie. Nommer explicitement ces rapports dans le texte législatif permettrait

une meilleure prise en compte de la violence subie en restreignant la marge d'appréciation des autorités.

Le nouveau texte de loi souhaite aussi ouvrir la protection à toutes les victimes, quel que soit leur statut matrimonial ou administratif – permis B, L ou F –, ainsi qu'aux couples de concubins.

Enfin, la proposition demande que les victimes puissent bénéficier de trois années suivant la séparation, au lieu d'une seule actuellement, pour se retourner, trouver un emploi et répondre ainsi aux conditions d'intégration exigées lors du renouvellement de permis. Généralement, ces personnes sont isolées socialement par l'auteur, qui cherche ainsi à contrôler sa victime et la maintenir dans la dépendance. Un isolement qui rend difficile l'intégration sociale, linguistique et professionnelle. Or, à l'heure actuelle, le manque d'intégration, ainsi que le fait de toucher une aide sociale, constitue un motif de révocation du permis. Certaines victimes reçoivent ainsi des menaces de révocation dès l'année suivant le renouvellement de leur permis, alors que leur dépendance à l'assistance publique est étroitement liée aux séquelles des violences subies.

Dans leur prise de position, remise dans le cadre de la procédure de consultation, les CSP demandent en outre que ces mesures soient étendues aux victimes non déclarées par leurs conjoints. Il arrive en effet que, pour augmenter leur emprise, ces derniers maintiennent les femmes dans la clandestinité.

**Chloé Maire,
avec Rémy Kammermann**

* « Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique » (21.504)



(DOSSIER) APRÈS LA VIOLENCE, AVOIR LE DROIT À UNE NOUVELLE VIE

En 2022, le CSP obtenait une victoire importante auprès du Tribunal administratif fédéral. Condamnée au renvoi après avoir quitté un mari violent, Erina* était finalement autorisée à rester en Suisse pour y reconstruire sa vie.

Erina était étudiante à l'Université de Pristina lorsqu'elle a rencontré, en 2012, un ressortissant suisse originaire du Kosovo. Après avoir entretenu une relation à distance, le couple décide de vivre ensemble. Elles conviennent de se marier et qu'elle pourra reprendre une formation à Genève, où elle rejoint son fiancé en 2013.

CHANTAGE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

Rapidement, cependant, la vie commune dysfonctionne: l'époux d'Erina sort beaucoup, refusant qu'elle l'accompagne. Il se met facilement en colère et recourt régulièrement à la violence physique. Sa famille, chez laquelle le couple s'est installé, attend d'elle qu'elle s'occupe du ménage et des repas. Les études ne sont plus à l'ordre du jour, d'autant plus qu'Erina n'a pas le droit de sortir sans être accompagnée par son époux ou un membre de sa famille.

Grâce à un emploi qu'elle trouve quelques heures par jour dans le nettoyage, elle parvient cependant à créer quelques contacts et des amitiés qui l'aident à supporter la vie familiale. Sa sœur et son beau-frère vivent aussi en Suisse, mais elle ne peut que rarement les voir.

Ce calvaire durera deux ans, au bout desquels Erina annonce à son époux qu'elle veut le quitter. C'est alors que sa belle-famille lui confisque son permis de séjour et menace de la mettre dans le prochain vol pour le Kosovo.

Elle parviendra à s'enfuir pour trouver refuge dans un foyer pour femmes victimes de violence. Son état de santé psychique est alors inquiétant et elle est immédiatement orientée auprès d'une psychologue, qui demande à son tour

à ce qu'elle soit suivie en soins ambulatoires intensifs.

Après deux mois d'arrêt de travail, Erina se reconstruit peu à peu avec l'aide de sa sœur, de son beau-frère et de ses collègues, et trouve un petit appartement. Au moment de renouveler son permis, en 2018, l'Office cantonal de la population (OCPM) reconnaît les violences dont elle a été victime, condition nécessaire au renouvellement du permis malgré la séparation des époux, conformément à l'article 50 de la Loi sur les étrangères (LEI). Il transmet alors son dossier au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), pour approbation.

RÉUNIR LES PREUVES

Mais en 2020, le SEM informe Erina de son intention de refuser le renouvellement de son permis et de la renvoyer au Kosovo. Motif: les violences subies ne sont pas suffisamment établies. C'est alors qu'elle décide de consulter le CSP.

Les violences ayant été perpétrées cinq années auparavant, il lui est difficile de réunir des preuves. Mais il lui reste une attestation du foyer qui l'a accueillie, le rapport médical d'une médecin psychiatre, des certificats médicaux attestant de son incapacité de travail à la période où elle a fui le logement conjugal et un courrier de son beau-frère attestant des violences dont il a été témoin, ainsi que des ecchymoses sur le corps d'Erina.

Malgré tous ces éléments, le SEM maintient son refus, alléguant que les éléments présentés ne suffisent pas à attester le caractère systématique de la maltraitance ainsi que le degré de gravité exigé par la jurisprudence pour se prévaloir de l'article 50. L'administration estime notamment que l'origine des



© shutterstock

Après des années d'isolement et de maltraitances, Erina a achevé une formation dans le domaine de l'horlogerie. (Prénom et photo fictives)

bleus constatés par son beau-frère sur les bras d'Erina «*reste sujette à caution*». Et prononce donc son renvoi au Kosovo.

JUGEMENT DU TAF

Représentée par le CSP, Erina recourt contre cette décision en septembre 2020 auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Celui-ci admet ce recours par jugement du 5 décembre 2022 et prolonge le permis de séjour d'Erina. Il considère en effet qu'elle a subi durant sa vie commune avec son époux des mauvais traitements systématiques visant à la placer en situation d'infériorité pour exercer un contrôle sur elle, que ceux-ci ont revêtu une intensité certaine et qu'ils se sont inscrits dans la durée.

Selon le Tribunal, «*on ne pouvait exiger de la recourante qu'elle poursuive la vie commune avec son ex-époux et cela d'autant moins qu'il avait insinué qu'ils pouvaient, avec ses parents, la faire disparaître sans que personne ne s'en inquiète, menaçant ainsi directement sa vie. Affirmer le contraire, en mettant par exemple en doute l'intensité des violences subies, reviendrait en l'espèce à exiger de l'intéressée de poursuivre, au péril de sa santé physique et psycholo-*

gique – voire de sa vie – la vie en communauté conjugale pour des motifs de police des étrangers, ce qui irait précisément à l'encontre de la ratio legis de l'art. 50 al. 1 let. b et al. 2 LEI ».

Cet arrêt, qui vient s'inscrire dans un contexte de jurisprudences très restrictives relatives à l'article 50 LEI, constitue un véritable soulagement. En effet, les preuves relatives aux violences demandées par les autorités sont très exigeantes et souvent impossibles à produire par les victimes de violences conjugales, qui voient régulièrement le renouvellement de leur permis refusé lorsqu'elles quittent leur époux, faute de preuves suffisantes. Soutenue par le CSP, la modification actuellement en cours de la loi vise précisément à éviter de telles situations.

Aujourd'hui, Erina suit une formation qui la passionne dans le domaine de l'horlogerie. Elle vient de passer ses examens finaux. Après des années de travail précaire et d'instabilité sur le plan administratif, de nouvelles perspectives s'ouvrent enfin à elle.

Sandra Lachal

* Prénom fictif

(TÉMOIGNAGE)

« JE N'AURAIS PAS RÉUSSI À FAIRE CE PARCOURS TOUTE SEULE »

Chaleureuse et volontaire, Winta prépare avec l'aide du Service insertion du CSP une Attestation de formation professionnelle (AFP) dans la vente de détail. Elle revient pour nous sur son parcours.

Apprendre le français et travailler. Arrivée en 2016 à Genève avec ses deux enfants en bas âge, Winta n'a alors que cette idée en tête. Accompagnée par le Service social de sa commune de domicile, elle s'inscrit à un cours de français et trouve une place de stage dans un restaurant. *« Puis, le Covid est arrivé. Je suis restée pendant un an et demi à la maison. J'avais tellement peur de perdre le français que j'avais appris ! »*

TROUVER UN APPRENTISSAGE

Au départ, Winta aurait aimé trouver une place d'apprentissage dans le domaine de l'alimentation. Ses recherches n'ont cependant pas débouché. En cause : son âge (elle a plus de 25 ans) et sa situation de mère célibataire.

C'est alors que sa conseillère lui parle du CSP. *« Je n'ai pas tout de suite accepté sa proposition d'y faire un stage. Je tenais vraiment au contact avec les clientes pour pratiquer mon français et je pensais qu'il n'y en avait pas beaucoup à la Renfile ! J'ai réalisé mon erreur dès que j'ai commencé mon travail à la boutique des Pâquis, en mars 2022. »*

L'ACCOMPAGNEMENT, PAS À PAS

« C'est très différent de mes précédents stages », poursuit-elle. « Les autres entreprises ne peuvent pas proposer cela : prendre le temps, bien expliquer, proposer un accompagnement personnalisé... » Anne Sarro, responsable de la boutique Renfile des Pâquis, relève quant à elle la nécessité d'être très réactive dans l'accompagnement de tels apprentis : *« Le suivi doit*



© CSP Genève

Grâce à l'accompagnement du Service insertion du CSP, Winta termine avec succès sa première année de formation AFP.

« Les entreprises privées ne peuvent pas proposer un accompagnement personnalisé »

être adapté à chaque étape, aussi bien pour les cours que lors de la présence en boutique. J'aide notamment Winta pour les travaux pratiques qu'elle doit faire dans le cadre de sa formation ».

La responsable se réjouit en particulier des progrès de la jeune femme en français. *« Winta est une personne très curieuse et motivée. Or, la motivation est essentielle, tout comme le travail en boutique, pour apprendre le français. »*

AFP : DES DÉBUTS DIFFICILES

En août 2022, avec l'aide du Service insertion du CSP, Winta s'est inscrite à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en tant que gestionnaire dans la vente de détail. Mais les débuts sont difficiles : *« Je me sentais complètement perdue à l'école. Le vocabulaire utilisé dans l'enseignement est sophistiqué. J'étais tellement*

découragée que j'étais sur le point d'abandonner mon apprentissage ».

C'est alors que le CSP lui propose de participer, avec deux autres apprentis, à un cours d'appui pour préparer la formation AFP. *« Dans une grande classe, ce n'est pas possible de pouvoir bénéficier d'un suivi personnalisé »,* relève Winta. *« C'est beaucoup mieux en petit groupe. Avec nos difficultés, nous n'aurions jamais pu faire un apprentissage à Genève. Je n'ai pas de mots pour dire ma reconnaissance au CSP ! »,* conclut-elle dans un large sourire.

Aujourd'hui, Winta poursuit sa formation avec succès. Le CSP la félicite et lui souhaite beaucoup de succès pour la suite !

Carine Fluckiger

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(IMPRESSUM)

Edition genevoise

Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171 – 1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4

Tirage

4300 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

PCL Presses centrales SA

Ont collaboré à ce numéro

Rémy Kammermann (Service juridique), Sandra Lachal (Service juridique), Chloé Maire (CSP Vaud), Sophie Malka (Vivre Ensemble), Lucine Miserez (Service réfugiés), Raphaël Rey (Service réfugiés)

Conception et réalisation

www.buxumlunic.ch

(ADRESSES)

BOUTIQUE CHÊNE-BOURG

Rue des Charbonniers 9
T 022 807 07 99

BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

BOUTIQUE PAQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

BROCANTE

PLAN-LES-OUATES (ESPACE TOURBILLON)

Rte de la Galaise 17
T 022 794 55 40

BROCANTE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02